

Examen de la résolution Conf. 10.9 sur l'*Examen des propositions de transfert de populations de l'éléphant d'Afrique de l'Annexe I à l'Annexe II*

À l'adresse du Comité permanent

- 16.160 Le Comité permanent établit un groupe de travail chargé de réviser la résolution Conf. 10.9, s'il y a lieu, et présente ses propositions à la 17^e session de la Conférence des Parties. Le groupe de travail travaille, dans la mesure du possible en anglais et en français, en consultation et en collaboration avec tous les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique.